N° 173 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mardi 22 Juin 1909

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 58. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois . 4 fr 50 — Un an 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 90, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Delory et Ghesquière ET LES CLÉRICAUX

Le dernier numéro du *Travailleur* a consacré deux longs articles, l'un de M. Delory, l'autre de M. Ghesquière, à la question très intéressante, et à laquelle les dernières élections législatives ont donné un caractère de particulière actualité, de l'attitude des socialistes vis-à-vis des cléricaux.

Tous deux nient, contre toute évidence, les alliances plus ou moins tacites et plus ou moins ouvertes qui ont assuré, dans plusieurs circonscriptions, notamment à Charolles, à Villefranche et à Uzès l'élection du candidat unifié grâce à l'appui de la réaction.

Mais alors que M. Ghesquière s'indigne et proteste, tempête et fulmine, me prend violemment et personnellement à partie, M. Delory, avec sa placidité habituelle se contente de traiter d' « enfantillage » l'antienne de certain rédacteur du *Progrès* et il consacre la plus grande partie de son article à faire discrètement, doucereusement, des avances à ces excellents cléricaux devenus de plus en plus les bons amis et alliés des révolutionnaires collectivistes.

« Si nous préférons, écrit-il, voir venir à nous des gens émancipés au point de vue cultuel, nous ne pouvons pas repousser celui qui, comme nous, veut la transformation sociale, même s'il croit encore qu'il existe un être suprême et qu'après la mort il y a un paradis, un enfer ou un purgatoire ».

L'invité est suffisamment cleire, malgré les circonlocutions dont M. Delory s'entoure à l'envelopper. Et pour les catholiques qui hésiteraient, le député de Lille traitant : 1° De l'attitude des élus socialistes devant la religion ; 2° Des manifestations de le rue et spécialement des processions, déclare textuellement :

« Pour la première fois n'avons pas hésité à conseiller à nos amis chargés d'administrations municipales de ne jamais forcer la note antireligieuse au point d'en venir à des actes vexatoires et que, même si cela était dans les attributions du maire, je ne verrais pas grande nécessité à interdire aux membres du clergé le port de la soutane. Ce ne sont là que des mesures mesquines qui ne déincient personne de l'influence du prêtre.

« Pour le deuxième question, il s'agit surtout des processions.

« Ici, il faut se souvenir que le maire ne peut interdire les processions que si elles sont susceptibles de causer des troubles, puisque ce n'est qu'en vertu de son droit de police qu'il agit.

« Certes, nous préférerions qu'aucun exercice du culte ne soit public ; mais la chose est fini beaucoup de doigté, car si nous, les socialistes, nous étions intolérents, que dirions-nous lorsque, pour avoir traversé une commune derrière un drapeau rouge, on nous dressait une contravention, comme cela m'est arrivé il n'y a pas bien longtemps dans les Pyrénées-Orientales.

« Je sais que, trop souvent, les catholiques, en particulier, ne conservent pas à leurs rortèges leur caractère cultuel ; qu'ils les transforment en manifestations contre nous. Aussi j'approuve pleinement l'ordre du jour adopté par la Commission administrative de la Section Lilloise qui, après avoir reconnu à ses membres complète liberté dans cette question particulière où le Parti, comme organisation, n'a rien à voir, déclare qu'elle examinera chacune de ces manifestations pour déterminer l'attitude que le Parti aura à prendre. Cela est logique. N'étant pas des chrétiens, nous n'avons pas à tendre la joue gauche, lorsque nous sommes frappés sur la joue droite. »

C'est tout simplement, on le voit, un bon petit marché que M. Delory propose aux cléricaux.

« Ne faites pas, leur dit-il, de « manifestations *contre* nous ; ne nous attaquez pas, ne nous frappez pas sur « la joue droite », de notre côté, nous ne forcerons pas le « note antireligieuse » ; nous serons tolérants envers vous, et nos municipalités autoriseront vos processions ».

Et M. Ghesquière nie le pacte clérical-collectiviste ! Oue lui feut-il de plus que ces déclarations de son collègue et ami Delory ?

M. Ghesquière a, d'ailleurs, au fond de soi-même, conscience du rôle peu reluisant joué par le Parti socialiste vis-à-vis des cléricaux, car au lieu de raisonner et de discuter, il ne trouve que des injures et des invectives à opposer aux faits précis et aux documents indiscutables que j'ai cités.

Je retrouve presque mon jeune Ghesquière d'autrefois, le fougueux Henri, celui qui me traitait de « dernier des lâches » parce que je différais d'opinion avec lui, et qui dans une séance du Conseil municipal, à une interruption quelconque de Debierre, répondait en se précipitant vers lui et en criant : « J'ves lui coller un pain ! »

Aujourd'hui, Ghesquière, devenu député, « quinze mille », comme disent les cléricaux, se contente de m'appeler le « radoteur en chef du *Progrès du Nord*, « vieillard précoce qui n'a jamais eu de « chance parce qu'il a toujours manqué « de mascotte » (?? !).

On voit que depuis qu'il fréquente au Palais-Bourbon M. Ghesquière a de l'esprit, et du plus fin !

Hélas ! non, je n'ai pas eu la chance de ce veinard d'Henri ! Mais qu'il ne soit pas si glorieux : qui sait ce que lui réserve 1910 ?

***

Mais si je « radote » c'est, en bonne compagnie, car ce que j'ai écrit de l'alliance des cléricaux et des socialistes dans les dernières élections, a été dit et répété par des socialistes ni par des unifiés même comme MM. Varenne et Breton.

En ce qui concerne Uzès, voici ce qu'a dit M. Marius Devèze, député socialiste du Gard, c'est-à-dire du département où est situé Uzès :

« A Uzès, l'élection du 4 avril a été un véritable scandale. L'unifié arrive en tête avec 7.850 suffrages, mais il y a au moins 6.000 voix réactionnaires. Et malheureusement, bêlas ! il ne s'agit pas ici d'une recrudescence fortuite de bulletins, comme cela peut arriver quelquefois. *L'unifié a recherché le concours de la réaction en donnant contre la République « socialiste et jacobine » ci-an exaltant la République « libérale, respectueuse de la liberté de conscience »*. On sait ce que cela veut dire. Les réactionnaires ont compris ils ont fait les de toutes pièces. Dans un manifeste où ils s'adressaient avec la dernière violence toute l'œuvre de laïcité républicaine, ils ont lancé à leurs amis cet appel : « Aux urnes... pas d'abstention... pour l'unifié ! »

Voilel maintenant l'opinion de la *Guerre Sociale* :

« Si nous repoussons énergiquement l'alliance monstrueuse des socialistes et de la radicaulie, ce n'est pas sans raison pour que nous restions muets en face d'un « pacte » aussi cynique que celui d'Uzès. Les amis de. Compère-Morel sont, d'ailleurs, coutumiers du fait, et il suffirs de rappeler le « Pacte de Bordeaux », l'élection Cachin-Lafferre, l'élection Léandre Nicolas et, plus récemment l'élection Myrrens dans la Somme, pour montrer que si, comme les jauressistes, les guesdistes n'ont qu'un but : faire arriver leur candidat, ils sont encore moins dégoûtés que les premiers dans le choix de leurs « alliés ». Il faut en finir au plus tôt avec toutes ces malpropretés électorales.

« En attendant, qu'on nous foute la paix avec les « succès » socialistes aux élections. S'ils sont tous de ce genre-là, notre pauvre Parti n'a pas le droit d'en être fier ! »

Enfin voici une appréciation d'un socialiste unifié, M. Breton, député du Cher :

« Ce sont eux, les guesdistes, qui conclurent naguère le légendaire pacte de Bordeaux, c'est de leur parti que Jaurès écrivait jadis : « Trop souvent, il s'permis à des hommes qui se réclament de lui de jouer un rôle infâme. Il n'a fait, en plus d'un point, définitivement le jeu du nationalisme. L'affiche ignominieuse de son concurrent du P. O. F. n'est pas étrangère à l'échec si infiniment regrettable de notre ami Gabriel Deville. En bien des points, des candidats sans pudeur et sans conscience ont fait, sous prétexte de lutte de classe et d'intransigeance doctrinale, le jeu des pires ennemis de la République et du prolétariat. La socialisme n'a rien à voir avec ces aventuriers plus que suspects. »

« Encore aujourd'hui, chaque fois qu'une monstrueuse alliance est ouvertement conclue avec la réaction, on peut être assuré que l'intrigue a été manigancée par un guesdiste ; c'était bien à Doullens le guesdiste Myrrens qui opérait, c'était avant-hier à Bézier l'ultra-guesdiste Cachin, le même qui m'interrompait au Congrès de Saint-Etienne pour proclamer qu'il se f... de la République. Avec le même dévouement, lorsqu'ils y trouvent un intérêt électoral, ils se précipitent d'ailleurs sans mesure dans les bras des radicaux » au nom sectaire de la discipline républicaine ».

Si M. Ghesquière est capable de discuter au lieu d'injurier, qu'il réponde à ces « radotages ».

Georges ROBERT.

Une journée peut-être utile

La presse collectiviste et une partie de la presse radicale-socialiste sa montrent très sévères poer les radicaux qui, lundi dernier, ont refusé la priorité à l'ordre du jour de l'honorable M. Berteaux pour l'accorder à celui de M. Le Hérissé.

La première est dans son rôle, puisque depuis le début de la législature, les socialistes unifiés ont déclaré la guerre au radicalisme et ont déclaré ne plus vouloir faire partie du bloc républicain. Il est il de même des radicaux-socialistes qui, lundi dernier, dans l'espoir d'infliger une défaite au gouvernement, ont inflé leurs bulletins de vote à ceux de se fine flaur cléricale et réactionnaire? Nous ne le croyons pas et nous pensons que si la motion de blâme implicite au cabinet avait été adoptée, ce sont les cheminots eux-mêmes qui auraient été les premières victimes de le victoire à la Pyrrhus qu'on prétendait leur faire remporter.

Plus de huit jours s'étant écoulés depuis la discussion, on nous permettra de reppeler, en les rapprochant, les textes de ces deux ordres du jour.

Celui de M. Berteaux était ainsi conçu :

La Chambre invite le gouvernement à soutenir devant le Sénat, en ce qui concerne le question du personnel des ouvriers et employés de chemins de fer, les solutions qui se rapprochent le plus des vœux précédemment émis par la Chambre, notamment le 11 novembre 1907.

De son côté, M. Le Hérissé proposait le texte suivant :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante dans son énergie pour faire aboutir dans *des conditions aussi favorables que possible*, le question des retraites des ouvriers et employés des chemins de fer, passe à l'ordre du jour.

A parl la confience eu gouvernement ces deux propositions se ressemblolent beaucoup. Toutes deux dénotent de la pert de le Chembre le désir de voir donner satisfaction aux légitimes réclamations des travailleurs des chemins de fer. Ceux-ci se plaignent de la diversité des régimes de retraite, suivant qu'ils appartiennent eux réseaux de l'Etat, de l'Est, du Midi ou du P. L. M. (ancienne manière), où les pensions sont constituées par des caisses autonomes, ou bien aux réseaux du Nord ou du P. L. M. (nouvelle manière), pour lesquels des versements sont faits à la Caisse nationale des retraites, ou bien encore au réscau de la Compagnie de l'Ouest qui paie les pensions mottié per des versements à la caisse des retraites, mottié por le service de rentes directes aux intéressés.

Autres griefs : les mécaniciens ne peuvent obtenir leur retraite normale qu'après cinquante-cinq ans ; en cas d'invalidité, les agents ou employés ne peuvent toucher une retraite anticipée qu'après examen des médecins des Compagnies et cet examen n'offre pas toutes les garanties voulues d'impartialité ; — on ne peut cumuler la retraite pour blessure avec la pension de la loi de 1898 pour accidents ; — les Compagnies refusent toute retraite différée, en cas de départ avant l'âge de le retraite, quand il n'y a pas invalidité ; — les agents ne sont commissionnés qu'après un stage qui peut durer trois, quatre et cinq ans et pendant lequel les droits à la retraite ne sont pas ouverts. Bien plus, beaucoup d'ouvriers (ceux des dépôts, surtout) ne sont pas commissionnés du tout, en sorte qu'à l'heure actuelle, sur 305 000 travailleurs des chemins de fer, 210.000 seulement participent à un régime de retraite.

La proposition de loi à loquelle M. Berteaux a attaché son nom et qui remonte à 1897, donnait satisfaction à tous ces desiderata. Depuis, un vote conforme de la Chambre, et malgré des protestations répétées de son auteur, toujours soutenu par ses collègues du Palais-Bourbon, les divers ministères, tout en se montrant favorables à son principe, n'avaient pas cru devoir en saisir la Haute Assemblée. C'est le gouvernement actuel qui, le premier, a effectivement appelé le Sénat à résoudre la question. Une commission spéciale élue au Luxembourg s'amanné le texte venant de la Chambre et celui proposé par M. Barthou. Les divergences subsistent aur trois points entre la commission et le ministre des Travaux publics :

1° Le personnel sédentaire demande la retraite à cinquante-cinq ans ; le gouvernement ne l'accordait qu'à soixante ans ; la commission insiste pour la première limite d'âge et lundi, M. Barthou a déclaré que sur ce point, sauf pour les administrations contrôlées, il adhérerait aux propositions de la commission. Dès lors le personnel sédentaire des gares aurait satisfaction ;

2° Le stage imposé à tout travailleur des chemins de fer doit être de deux ans, dit le gouvernement ; il faut le réduire à un an, dit le commission spéciale du Sénat, d'accord en cela avec les intéressés. Lundi, MM. Barthou et Cailloux ont accepté de réduire cette exigence de deux années ;

3° Les agents des trains demandent que le droit à la retraite normale leur soit ouvert à cinquante ans comme pour les mécaniciens et chauffeurs et non pas à cinquante cinq ans, comme le veut le gouvernement.

C'est sur ce dernier point uniquement que le désaccord se maintient ; la commission des finances du Sénat n'admet qu'avec peine les concessions faites par le ministère à la commission spéciale et aux revendications des cheminots. Si M. Barthou avait cédé sur toute la ligne, il était à redouter que les contrôleurs des dépenses publiques du Luxembourg ne tirassent argument de cette attitude pour prétendre qu'on méconnaissait les droits de la Heute Assemblée et qu'ils n'obtinssent le retrait du projet de loi du l'ordre du jour. Mais en pareille matière, le seul fait d'entamer une discussion ouvre la porte aux transactions et il est permis d'espérer que le gouvernement, fidèle à sa déclaration de solutionner la question dans des « conditions aussi favorables que possible », saura se rangor à l'avis de la commission spéciale et amènera à composition la commission des finances.

En tous cas, si on supposant même que sur ce point unique, la proposition venue de le Chambre soit amendée, je ne crois pas que le vrai moyen d'aboutir fût de refuser la confience au gouvernement, de provoquer une crise ministérielle et da risquer ainsi la remise eu mois d'octobre, pour le moins, de la discussion qui s'est ouverte vendredi devant le Sénot.

Que nos adverseires attaquent notre vote, libre à eux ! Mais que des amis des cheminots le fassent, je ne lo comprends pas ; en effet, après les déclarations du gouvernement, l'intérêt de ceux-ci, qui, dans une question de ce genre, doit passer avant les hablletés politiques et les combinaisons de couloirs, ételt qu'on discutât au plus vite le projet, sauf à ne pas obtenir satisfaction sur la totalité des revendications formulées, plutôt que d'ouvrir une crisc qui pouvait ravir d'aise les ameleurs de portefeuille, mais qui renvoyait la délibération du Sénat à Pâques ou à la Trinité.

Mes amis el moi nous nous sommes reppelé le proverbe : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'eurs. « Les cheminots sérieux (et ils sont la très grande majorité), loin de nous blâmer, neus approuveront et quend ils auront les satisfactions que la Sénat, nous l'espérons, leur accordera le plus largement possible, ils penseront que nous avons fait œuvre pratique en considérant la solution rapide du problème qui les concerne comme plus utile et plus nécessaire qu'une crise ministérielle qui ne leur eût rien donné du tout.

Voilà pourquoi nous nous félicitons de nos votes de lundi dernier. Quelques uns de nos collègues n'ont pas pensé de même. Les uns ont rechiffé publiquement leur vote ; cela signifie simplement qu'il y avait eu pour eux erreur dans la revision des bulletins. Ces erreurs se produisent ; j'en ai été personnellement victime un jour que j'avais mol-même mis mon carton dans l'urne et qu'au dépouillement j'étais porté comme ayant voté en sens contraire. D'autres ont rechiffé leur vote en changeant leur bulletin dans l'intervalle qui s'écoule entre la proclamation du scrutin et sa publication ou « Journal officiel ». Cette seconde façon de procéder ne saurait être trop rigoureusement jugée.

Déjà M. Aragon a fait adopter une modification au réglement, qui ne permettra plus à un député de modifier son vote, sinon publiquement, toutes les fois que la question de confiance aura été posée. C'est un progrès. Cela ne suffit pas : il faudra qu'on en vienne à rendre obligatoire le vote personnel ; un mandataire de la nation est au Parlement pour prendre ses décisions lui-même et non pas pour les faire prendre par ses collègues. Mais pour que le vote personnel puisse être exigé, deux conditions sont à remplir : la première, c'est que, tous les jours et pendant tout le cours des séances, des électeurs de passage à Paris ne viennent plus relancer leur député et le forcer à quitter la salle des délibérations ; la seconde, c'est que tout député siégeant dans une commission pendant la séance, soit porté, par une mention spéciale à l' « Officiel », comme retenu à cette commission.

Pour le moment, cela ne se fait qu'pour les commissions d'enquête ou pour la commission du budget ; il faut que le système soit généralisé (car, dans les commissions, on fait un travail plus utile que dans la salle publique), et l'on veut rendre obligatoire le vote personnel.

Si ce résultnt était acquis, la journée du lundi dernier, dont les adversaires du parlementarisme font état contre la représentation nationale, aurait été grandement utile, non seulement aux cheminots, mais encore aux députés et au pays lui-mêeie.

Marc REVILLE,
Député du Doubs.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DU MIDI

Les dégâts s'élèvent à 15 millions

Paris, 21 juin.

Le président du conseil a reçu ce matin, une délégation du conseil général des Bouches-du-Rhône, des sénateurs et députés de ce département, venue pour l'entretenir de la situation des régions éprouvées par le tremblement de terre.

M. Clémenceau a fait connaître que d'après les derniers rapports reçus, les dégâts peuvent être évalués dans le département des Bouches-du-Rhône à une quinzaine de millions.

Le président du conseil a fait distribuer des secours de première urgence et a pris les mesures nécessaires pour donner des abris aux sinistrés. Des barnquements ont été envoyés par les soins et aux frais du ministère de la guerre ; les maisons qui menaçaient ruine vont être consolidées.

Le gouvernement va saisir aujourd'hui ou demain le Parlement d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit, pour secours extraordinaire, de 1,800,000 francs.

Enfin, dès la réception des rapports des agents-voyers et de la commission spéciale d'architectes sur l'état des perles, maison par maison, un second projet sera déposé en conformité de celui qui fut voté en 1887, lors du tremblement de terre de Nice. Ce projet aura pour objet d'autoriser le Crédit foncier à consentir le prêt d'un certain nombre de millions remboursables en quarante-cinq ans, dans la proportion de deux tiers par l'Etat et du tiers restant par les intéressés. Le ministre de l'intérieur s'est mis immédiatement d'accord à ce sujet avec son collègue des finances.

Les Incidents du Champ de Courses d'Auteuil

APRÈS L'ÉMEUTE

(Nouveaux détails)

Le Champ de Courses

Paris, 21 juin.

Nous avons parlé hier des incidents qui se sont produits sur le champ de courses. A raison de la gravité des événements qui ont troublé la réunion d'Auteuil, nous croyons devoir y revenir pour donner quelques détails complémentaires.

Enervé par l'attente, le public de la pelouse manifestait bruyamment devant les tableaux où l'on affichait les partants pour le sellitary. Toutefois, l'effervescence n'avait encore rien de menaçant et tout se bornait à des lazzi, quand tout à coup des clameurs s'élevèrent du côté de la partie de l'hippodrome située au tournant de Passy, et que les habituée des courses ont baptisé du nom de « Madagascar ».

A cet endroit, une bande, qui paraît particulièrement excitée, envahit le piste et se porte du côté du pesage. Deux pelotons de gardes municipaux piquent droit sur la bande qui remonte vers Passy.

Soudain, une fumée épaisse s'élève sur la piste intérieure d'arrivée, vers le tournant de Passy. Des individus, à allures louches, profitant du désarroi, ont franchi les barrières de clôture de l'hippodrome, et se mêlant à la bande des manifestants, ont mis le feu au bull-finch. M. Lépine accourt du pesage à la tête d'une compagnie de gardes municipaux à pied. On le reconnaît de loin. Des coups de sifflet se font entendre, mais ils sont aussitôt couverts par les cris de « Vive Lépine ! »

Les spectateurs se sont hissés sur les fortères des baraques du pari mutuel et sur le toit du pavillon d'affichage ; ils poussent des clameurs, tandis que M. Lépine établit un barrage de gardes autour du foyer d'incendie que les pompiers éteignent rapidement à coups de bache et sous des pelletées de terre.

M. Lépine retourne vers le pesage et fait rebrousser chemin à la grande pompe, qui venait d'en sortir et qu'il fait conduire à la route du Ranelagh.

Des colonnes de fumée s'élèvent à nouveau du côté de «Madagascar», en arrière des tournants de la piste. Les manifestants ont mis du feu aux tas de foin amoncelés le long des barrières. M. Lépine revient avec des agents au pas de course, tandis que les gardes à pied et à cheval chargent la bande des incendiaires qui se disperse en brisant les barrières.

On fait enfin évacuer la piste et les quatorze chevaux affichés pour prendre part au military viennent se ranger sous les ordres du starter, qui donne rapidement le départ. La première partie du parcours s'effectue sans incident ; mais au moment où les chevaux s'engagent dans le tournant de Passy, des clameurs montent. Des spectateurs sont encore sur la piste. Les officiers essayent de rétablir ; mais la plupart des chevaux, effrayés par le bruit, n'obéissent plus à leurs cavaliers. Une femme est atteinte et renversée par l'un d'eux. Elle est transportée évanouie à l'infirmerie du pesage, où elle reçoit les premiers soins. C'est une pédicure demeurant 22 rue Tronchet. Mme Dain. Elle a une clavicule cassée et porte une blessure grave à la tête.

Cependant des hommes arrêtent des pierres, qu'ils jettent des pierres, et manifestent de projectiles de toutes sortes. Ils savent que les officiers doivent repasser devant « Madagascar » sur la piste de l'arrivée. Quand les chevaux reparaissent, les piquets, les pierres, et jusqu'à des lessons de bouteille pleuvent sur les officiers. L'un d'eux, le lieutenant Niel, du 2e dragons, qui montait Eudore, a été atteint à la jambe et a eu la botte déchirée. Un autre, le lieutenant Lord du 31e dragons, a été blessé à la tête par une pierre. Un manifestant lance une sorte de banderolle qui s'enroule autour de la tête de cheval gagnant ci que son cavalier, M. de Royer, est obligé de détacher en sautant de dernier obstacle.

A partir de ce moment, le chaos revient et les autres épreuves sont courues sans incident marquant. D'ailleurs, les désordres qui se sont produite ne sont que le fait d'une bande d'une centaine d'individus.

L'enceinte du pesage, en dépit de ces regrettables événements, a grand'peine pendant toute la réunion, la physionomie des grandes journées d'Auteuil, où toutes les élégances se donnent rendez-vous.

Une cinquantaine d'arrestations ont été opérées au cours de ces divers incidents. Les individus arrêtés étaient conduits au commissariat installé sur le terrain même du champ de courses.

Quatre arrestations seulement ont été maintenues. Ce sont celles des nommés Joly Constant, 28 ans, menuisier, 9, rue Pouchet ; Alphonse Sarrazal, 27 ans, garçon de café, 100, rue de Courcelles ; Prosper Montagnier, 45 ans, représentant de commerce, 31, rue Saussure ; François Ribaud, garçon de magasin, 37, rue du Château-d'Eau.

Après le « coup de main ». — Un meeting des lads

Sans perdre de temps, après les graves incidents de l'après-midi, le Syndicat des lads avait organisé hier soir, à Maisons-Laffitte, une réunion à laquelle assistaient quelques centaines personnes, la moitié appartenant au monde des courses, le reste composé de terrassiers et militants de militante syndicalistes de Seine-et-Oise.

Prenant le premier la parole, le secrétaire de la Fédération du bâtiment, M. Péricat, assure les lads et garçons d'écurie de concours matériel et moral de sa corporation.

Après lui, M. Sergent, secrétaire de la 24e section de la Fédération du livre, leur prodigue ses encouragements.

M. Abel Cristinac, membre du conseil supérieur du travail et membre du conseil supérieur de l'hygiène publique de France, qui a guidé les lads dans leur lutte contre les entraîneurs, expose les revendications des premiers, raconte le coup de main du pesé de Bizons et ajoute :

Le Grand-Prix est d'ordinaire une course plate, mais il se pourrait, si les entraîneurs n'ont pas donné satisfaction aux desiderata de leurs garçons d'écurie, que le Grand-Prix devienne une course d'obstacles, et d'obstacles comme jusqu'à présent on n'en a vu sur les champs de courses, sur l'enclos du tournant de Passy, et que les habituée des courses ont baptisé du nom de « Madagascar ».

Dimanche prochain, plus de trois mille travailleurs parisiens se rendront à Longchamp, s'il le faut, et iront, bon gré, mal gré, à Longchamp, si les entraîneurs refusent quand même à leurs amis et leurs chevaux sur le champ de courses de Longchamp.

Le Syndicat des lads

Pendant la grève des postiers, M. Pataud, questionné au cours d'un meeting sur les intentions des électriciens, avait répondu avec un air énigmatique : « Il ne faut pas toujours faire la même chose... Parlez-moi plutôt d'une grève de jockeys le jour du Grand-Prix ! » Et l'on avait cru alors qu'il s'agissait d'une boutade du secrétaire de la fédération des électriciens, qui voulait compte les électeurs.

On a vu hier que M. Pataud partait encore beaucoup plus sérieusement qu'on ne s'imaginait. Le secrétaire des électriciens pouvait, d'ailleurs, faire allusion à une grève possible des jockeys et garçons d'écurie, car à cette époque-là, il travaillait personnellement au développement d'un « syndicat international des garçons d'écurie et jockeys exerçant en France » qui venait d'être créé à Maisons-Laffitte, où il y a environ 500 lads ou garçons d'écurie employés dans les différentes maisons d'entraînement.

Déjà, à deux reprises, les entraîneurs de Maisons-Laffitte, qui sont au nombre de trente environ, avaient vu leurs garçons d'écurie tenter de se syndiquer et faire valoir diverses revendications. Mais il avait suffi de renvoyer les meneurs pour que le mouvement avortât. Cette fois, l'agitation a pris une forme plus grave. Les organisateurs du mouvement étaient, il est vrai, allés demander conseil aux membres de la C. G. T., aux « militants » les plus réputés par leur ingéniosité malfaisante et leur audace.

Le syndicat, dès sa constitution, fit apposer à Maisons-Laffitte des affiches dans lesquelles il exposait ses revendications :

Six francs par jour pour les garçons d'écurie qui se logent et se nourrissent en dehors, soixante-quinze francs par mois pour ceux qui sont nourris et logés par l'entraîneur ; le paiement de la 1re heure de travail du lundi, le jour du repos du délai-congé ; de meilleures conditions d'hygiène et de nourriture.

Plusieurs entraîneurs, notamment MM. Woodland et Barillier, congédièrent ceux de leurs employés qui avaient adhéré au syndicat.

Un autre entraîneur, M. Sgitcovitch, réunit ses garçons d'écurie et les mit en demeure de signer une déclaration dans laquelle ils devaient attester qu'ils ne faisaient pas partie du syndicat. La plupart ayant refusé furent congédiés.

Alors, le syndicat publia un manifeste pour protester contre cette « violation du droit syndical ».

D'autre part, le syndicat envoya une délégation au ministre du Travail. M. Viviani reçut les délégués avec beaucoup de cordialité et leur promit de faire tout son possible pour « aider leur effort d'organisation ». En effet, il convoqua les entraîneurs de Maisons-Laffitte dans son cabinet et les avertit que si, comme le laissaient croire certains documents produits par le syndicat, fin violaient la loi de 1884 ils encourraient de graves responsabilités. Le gouvernement était décidé à faire respecter le droit syndical.

Après son entrevue avec les entraîneurs, le ministre fit savoir aux délégués du syndicat que les patrons avaient promis de s'incliner devant les observations.

Les entraîneurs n'en persistèrent pas moins à ne pas admettre chez eux des syndiqués, le syndicat menaça de décréter la grève. Les militants syndicalistes vinrent alors M. Pataud, qui suivait le mouvement depuis les premiers jours de mai, prononça un discours dans une réunion organisée au café de Paris, à Maisons-Laffitte. Un compte rendu nous apprit que, « après les vigoureuses et impressionnantes paroles du camarade Pataud, les feuilles d'adhésion se sont couvertes de signatures ». Le syndicat aurait compté des lors près de trois cents membres.

Puis il se fondait à Chantilly, où la majorité des garçons d'écurie est anglaise, une section du syndicat. Dans les premiers jours de juin, cette section organisait au café Brou, sur la route de la Morlaye, à Chantilly, une réunion dont un journal syndicaliste rendait compte en ces termes : « Dans une salle comble, des paroles énergiques et précises ont été prononcées. Elles ont fréquemment soulevé des applaudissements et des bourras. Des flammes de bataille jaillissaient en des regards qui s'avaient jusqu'ici reflété qu'une morne résignation. Une trentaine d'adhésions nouvelles ont été recueillies. La section syndicale de Chantilly, fortement constituée, compte, à l'heure présente, le cinquième de la corporation. »

Ces jours derniers, de nouvelles réunions avaient lieu, comme nous l'avons rapporté, aussi bien à Chantilly qu'à Maisons-Laffitte. Le secrétaire général de la C. G. T., M. Griffuelhes, alla lui-même à Chantilly tandis que le secrétaire militante du comité confédéral, M. Lamendin, de la propagande à Maisons-Laffitte.

Des groupes communistes avaient été organisées dans cette localité pour les garçons d'écurie complétés en raison de leur grande ignorance.